



Independent observer
of the Global Fund

DÉMONTRER L'IMPACT DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES POUR JUSTIFIER LEUR FINANCEMENT? EST-CE BIEN LÀ LE PROBLÈME ?

De nombreux observateurs semblent s'accorder sur un sujet : l'impact positif et concret des activités menées par les organisations de la société civile n'est pas démontré, ce qui expliquerait que ces dernières ne bénéficient pas de l'attention et des ressources dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leurs activités. Cette affirmation vient de toute part :

- ○ C'est l'une des conclusions de la revue à mi-parcours de la stratégie 2017-2022 effectuée par Euro Health Group, qui recommande notamment de renforcer les interactions entre les organisations de la société civile et les gouvernements, d'apporter les preuves de la valeur ajoutée des OSC pour en faire état auprès des ministères de la santé, et d'éviter le conflit d'intérêt entre les OSC qui agissent en tant que défenseurs des groupes vulnérables et celles qui fournissent des services.
- ○ C'est également la conclusion du dernier webinar organisé par CRG le 5 novembre dernier, et qui a réuni les 5 plateformes régionales de la société civile pour évoquer les défis liés à la COVID-19 et la manière dont les OSC ont surmonté les difficultés pour tenter de fournir l'information et les services aux populations les plus vulnérables.
- ○ C'est la conclusion des OSC elles-mêmes suite au processus de renouvellement des subventions, qui a montré une fois encore la difficulté des organisations à suivre les arbitrages financiers jusqu'au bout du processus, et à s'imposer comme un acteur complémentaire du Ministère de la santé.

On ne peut s'empêcher de trouver ces affirmations à la fois faciles et ironiques :

- Faciles parce qu'en ce qui concerne les résultats obtenus, il existe aujourd'hui de nombreuses preuves de l'efficacité de l'action des organisations de la société civile. Les organisations qui reçoivent des financements de la part du Fonds mondial ou de bailleurs tels que PEPFAR sont soumises à l'obligation de rendre des comptes, tant sur l'impact de leurs activités que sur l'usage des fonds qu'elles ont reçus. Elles remplissent des matrices d'indicateurs, et pour celles qui ont en charge une file active de patients, elles rendent des comptes sur leur nombre, la qualité de leur prise en charge, et les patients perdus de vue. Les quelques organisations communautaires qui ont commencé à agir dans le domaine de la tuberculose ont démontré en quelques années qu'elles parvenaient à identifier de nombreux cas manquants, dans des pays qui n'avaient pas atteint les chiffres de nouveaux cas dépistés, et qu'elles les maintenaient dans le traitement. C'est le cas de l'Alliance Côte d'Ivoire, ou encore du FIS au Cameroun. Enfin, face aux suspicions d'absence de coût-efficacité des interventions communautaires, certaines OSC comme ARCAD Santé PLUS au Mali ont même collaboré avec des économistes de la santé afin d'évaluer le coût de leurs stratégies et leur ratio coût-efficacité si cher aux bailleurs.
- Ironique car en cette période de COVID-19, ce sont bien les initiatives à base communautaire qui ont permis de conserver le lien avec les patients isolés, confinés et stigmatisés. Inquiètes des effets extrêmement préoccupants de la COVID-19 sur les patients et sur les progrès enregistrés dans la lutte contre les 3 maladies ce sont les OSC qui ont effectué des études et des enquêtes, mis à jour leurs files actives, et tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences de la COVID-19 : patients perdus de vue et traitements interrompus, discrimination encore plus forte et harcèlement policier envers les populations clés, déviation des ressources habituellement mises à la disposition de la lutte contre le VIH et la tuberculose pour dépister les patients COVID-19, appauvrissement des patients déjà fragiles, conséquences néfastes sur leur santé mentale du fait de l'insécurité du lendemain et l'isolement causé par le confinement. Face à cette myriade de conséquences néfastes, ce sont bien des approches de proximité, destinées à informer les groupes vulnérables dans un langage simple et adapté, et à identifier rapidement les besoins les plus prégnants (comme le maintien dans le traitement, un appui financier ou l'achat de biens essentiels), qui malgré leur modestie, ont le mieux répondu aux besoins.

Il semble donc réducteur d'attribuer le manque d'appui pérenne et structuré aux organisations de la société civile à l'absence de résultats. Il faut chercher ailleurs les explications, et surtout imaginer les réponses pour sortir de cette impasse qui cycle après cycle, donne des raisons de regretter les progrès trop timides en la matière. Voici quelques pistes de réflexion :

- Les OSC témoignent de leur lutte pour les ressources et de la concurrence dans laquelle elles se retrouvent engagées avec les acteurs étatiques ou les bénéficiaires principaux pour l'accès aux ressources. En effet, le Fonds mondial ne réserve pas un pourcentage minimal aux OSC dans l'attribution des subventions, laissant ces dernières influencer comme elles peuvent le cours des discussions lors du dialogue pays et les choix effectués dans les activités finalement financées. Certaines organisations militent pour l'idée de réserver un pourcentage fixe de la subvention aux OSC, considérant que c'est le bailleur qui doit créer cette habitude, voire cette obligation. Car pour faire changer des habitudes ou des mentalités, il faut une forme d'obligation, comme celle qui a permis de progresser en matière d'égalité femmes-hommes, ou la prise en compte de l'environnement. Cette solution est intéressante : elle permet de renforcer les OSC, de prévoir systématiquement des fonds pour leur structuration, leur développement, et leurs activités. Elle bute cependant sur un sujet majeur : que se passe-t-il lorsque les bailleurs se retirent, et que les OSC se retrouvent seules face au ministère ? Les OSC d'Europe de l'est et d'Amérique latine témoignent de leur désarroi face à ces transitions dont elles sont exclues, les financements domestiques finançant exclusivement les activités du ministère de la santé.

- Car sans le vouloir, le financement des bailleurs permet de fait aux gouvernements de se dédouaner de leur responsabilité vis-à-vis du secteur communautaire. Et la politique de co-financement du Fonds mondial n'oblige pas non plus les Etats à co-financer les activités de la société civile mais plutôt l'achat d'intrants et le financement des structures étatiques. Cela invite de fait les Ministères à considérer que les activités communautaires sont un « caprice » des bailleurs occidentaux, dont l'appropriation est nulle lors du retrait de ces bailleurs. Le Fonds mondial est-il prêt à faire changer cette règle, afin d'exiger un financement domestique réservé aux activités des OSC ?
- Par ailleurs, le Fonds mondial a abordé la question communautaire par la porte des populations clés, et par une approche fondée sur les droits. Cette démarche a certainement permis de faire évoluer les cadres légaux, la discussion et la prise de conscience par les patients et les organisations que l'accès à la santé est avant tout un droit, et une obligation pour les Etats envers leur population. Cependant on perçoit les limites de cette approche aujourd'hui, qui a donné aux ministères de la santé l'opportunité de considérer l'appui aux OSC comme une question de défense des droits humains, et pas comme le maillon essentiel d'un système de santé dont la robustesse et l'efficacité passe par la complémentarité entre le secteur formel étatique et le secteur associatif et communautaire.
- Enfin, de nombreuses OSC qui luttent contre les trois maladies, et en particulier celles qui sont actives contre le VIH ont beaucoup misé sur le Fonds mondial, devenant souvent très dépendantes des financements que ce dernier octroie. De la même manière que le Fonds mondial cherche des partenaires capables de soutenir les systèmes de santé et la complémentarité avec les autres bailleurs, il lui faut soutenir les OSC pour qu'elles puissent diversifier leurs sources de financement, et renforcer leurs structures, leurs capacités de communication et de plaidoyer ainsi que leurs systèmes de suivi-évaluation. Dans la même veine, le Fonds mondial doit accepter de verser des frais de gestion pour les organisations locales, seule manière pour elles de pérenniser certains postes qui ne seront pas uniquement consacrés aux activités financées par le Fonds mondial, mais également utiles pour trouver des fonds additionnels et mettre en œuvre des projets alternatifs. Plus les OSC seront solides, diversifiées et actives, plus elles pèseront sur les politiques et les ministères pour faire changer les cadres sociaux et légaux.

Autant d'éléments qui devraient guider les réflexions menant à la nouvelle stratégie dont on se doute d'ores et déjà qu'elle comportera un pilier consacré aux acteurs communautaires, à la défense des droits et du genre.

[Read More](#)
